

BELGIQUE- BELGIE
PP
1/2345
BXL X

# Libertés!

NOVEMBRE 2005 - N°418 - LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL



## À QUOI SERT L'ONU ?



**GUINÉE-BISSAU :**  
**DES DICTATEURS**  
**DÉMOCRATES ?**



**CULTURE :**  
**AMOS GITAI,**  
**LA FRONTIÈRE**





## SÉNÉGAL

## LA TRAQUE D'HISSÈNE HABRÉ

Alors que la justice sénégalaise avait débouté en 2001 les victimes du régime sanguinaire du tchadien Hissène Habré, la Belgique vient de demander au Sénégal son extradition. Un tribunal belge a en effet inculpé l'ancien président tchadien de crimes contre l'humanité pour des actes commis au Tchad sous sa présidence entre 1982 et 1990. La Belgique peut instruire et juger ces crimes depuis que son droit national reconnaît la compétence universelle pour les crimes de torture. Amnesty International a écrit directement au président sénégalais Abdoulaye Wade pour lui demander de procéder immédiatement à son extradition. ☉

## OUGANDA

## PREMIÈRES INCULPATIONS PAR LA CPI

Les premières mises en accusation ordonnées par la Cour pénale internationale (CPI) sont tombées : cinq hommes dont le chef de l'Armée de Résistance du Seigneur (ARS), Joseph Kony, inculpés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans le nord de l'Ouganda. Après 19 années de conflit, il était plus que temps de rendre justice aux victimes de l'une des tragédies humanitaires les plus atroces et les plus ignorées. En ne cédant pas aux demandes qui lui étaient faites de suspendre l'enquête dans l'espoir de faciliter la reprise de négociations politiques, la CPI a clairement fait savoir que, sans justice, il n'était pas possible d'envisager une paix durable dans la région. ☉

## GRÈCE

## L'EUROPE FORTERESSE

En deux décennies, la Grèce est devenue le centre de gravité des migrations. Cette évolution spectaculaire a mis au jour des lacunes graves dans la législation grecque en matière d'immigration. Ces lacunes ont pour conséquences la violation systématique des droits des réfugiés. Après un interminable périple en provenance d'Afghanistan, d'Albanie, d'Irak ou du Pakistan, ils sont abattus à la frontière, tandis que les survivants sont aussitôt inculpés d'«entrée illégale sur le territoire» et que d'autres encore sont détenus dans des conteneurs. La situation est catastrophique et pourtant la Grèce a l'un des pourcentages de réfugiés les plus faibles d'Europe. ☉

## ESPAGNE/MAROC

## LE DOS AU MUR

Deux Camerounais tués par des balles en caoutchouc tirées à bout portant, cinq hommes d'origine subsaharienne retrouvés morts de part et d'autre de la clôture de barbelés qui sépare l'Espagne du Maroc autour de l'enclave de Ceuta. À chaque fois, les forces de l'ordre des deux pays sont clairement mises en cause. Ces derniers mois, le nombre de migrants tués ou gravement blessés à la suite de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre espagnoles ou marocaines a brutalement augmenté. Face à l'afflux grandissant des migrants, les États ont certes le droit de réglementer l'entrée de ressortissants étrangers sur leur territoire mais les mesures prises ne doivent pas enfreindre le droit et les principes relatifs aux droits humains universellement reconnus. Fin octobre, une mission d'Amnesty est revenue avec un constat et un rapport accablants. Une affaire à suivre. ☉



© AFP



Un portrait de Joao Bernardo Vieira porté en triomphe par ses supporters. Mai 2005

© AFP / Seyllou

## GUINÉE-BISSAU

LA DÉMOCRATIE  
KIDNAPPÉE

En avril dernier, après six ans d'exil, Joao Bernardo Vieira, alias «Nino», revenait illégalement en Guinée-Bissau, pays sur lequel il avait régné sans partage de 1980 à 1998. Interdit de tout mandat politique jusqu'en 2009, l'ex-dictateur a pourtant réussi à participer aux élections présidentielles... et à les gagner. Un collaborateur de *Libertés !* était sur place. **Reportage.**

**S**aviez-vous qu'il est possible de se faire élire président d'un pays où il vous est interdit d'exercer une quelconque fonction politique ? C'est le coup de force qu'a réalisé Joao Bernardo Vieira. Cet ancien héros de la guerre d'indépendance est décidément un redoutable animal politique. Après s'être emparé du pouvoir à la suite d'un coup d'État en 1980, Vieira avait ensuite régné sans partage sur le pays pendant dix-huit ans. Un ancien militant du parti au pouvoir raconte que «Nino' a construit son pouvoir sur la peur. Dès qu'on t'accusait de quelque chose, tu ne savais pas si tu allais revenir vivant. Si on te prenait, c'était la torture garantie, et même si tu sortais, après ce n'était pas évident. Il y en a beaucoup qui sont restés invalides à vie ou fous...<sup>(1)</sup>».

Après une longue et impitoyable guerre de libération face au colonisateur portugais, ces dix-huit longues années de gestion violente, autoritaire, patrimoniale et clientéliste ont fini de faire de la Guinée-Bissau l'un des États les plus pauvres de la planète. À l'aune de l'indicateur de développement humain du PNUD, ce petit pays lusophone d'Afrique de l'Ouest est classé 172<sup>e</sup> sur les 177 pays répertoriés.<sup>(2)</sup>

Le balancier de l'histoire a toutefois fini par rattraper le dictateur et il a à son tour été renversé par un coup d'État au terme de la guerre civile qu'il avait déclenchée en 1998 pour sauver son pouvoir. «Nino» s'exila alors au

Portugal avec la fortune colossale amassée sur le dos d'un peuple à l'agonie. Élu en 2000, Kumba Yala devenait le nouveau président mais sa gestion des affaires fut tout aussi irresponsable que celle de son prédécesseur. Il ne tarda pas à être à son tour évincé par un putsch militaire en septembre 2003.

Le pays a ensuite traversé une phase de transition durant laquelle il a sans doute connu son chef d'État le plus valable depuis Luis Cabral, en la personne de Henrique Perreira Rosa. Celui-ci refusa, malgré les innombrables sollicitations, de «remplir» et de se porter candidat aux élections présidentielles. Ce faisant, il entrouvrit la porte dans laquelle allaient s'engouffrer les vieux démons...

ON N'ARRÊTE PAS LES LOUPS AVEC  
DES LOIS

À la suite de leur destitution, toute activité politique fut interdite à Joao Bernardo Vieira ainsi qu'à Kumba Yala, respectivement jusqu'en 2009 et 2008. Une disposition entérinée par la Charte de Transition faisant office de «feuille de route» vers le scrutin présidentiel. Mais on n'arrête pas les loups avec des lois.

Ainsi, le 7 avril 2005, animé par la ferme intention de revenir au pouvoir, Nino Vieira atterrissait triomphalement dans le «Stade du 24 septembre» de Bissau, à bord d'un hélicoptère mis à sa disposition par les autorités de Guinée

(Conakry), violant ainsi l'espace aérien et défiant ouvertement le gouvernement de transition.

De son côté, Kumba Yala, toujours affublé de son très reconnaissable bonnet rouge, signe distinctif des chefs Balantes (ethnie majoritaire en Guinée-Bissau), avait annoncé sa candidature dès la fin mars. Fidèle à lui-même, il avait menacé on ne peut plus sérieusement de reprendre le pouvoir par les armes si sa candidature à l'élection venait à ne pas être validée.

Le 10 mai allait être marqué par un coup de tonnerre dans le ciel serein des démocrates et un coup de couteau dans le dos des espoirs de changement. C'est ce jour-là en effet que la Cour Suprême valida, de manière incompréhensible et au mépris de la légalité, les candidatures des deux anciens dictateurs. Deux hommes qui, selon le politicien Iddrissa Djalo, «ont conduit le pays vers l'abîme et sont à l'origine de toutes les dérives qu'[il] a connues.» Une fois ouverte la boîte de Pandore, les tentatives de déstabilisation se multiplièrent, surtout à l'initiative de Kumba Yala et de ses partisans du PRS<sup>(3)</sup>. Le fantasque trublion au couvre-chef pourpre était devenu incontrôlable, s'auto-proclamant président et allant jusqu'à occuper le bureau de la Présidence avec ses hommes, avant même le premier tour du scrutin. Pourtant, aucun de ces agissements n'eut pour conséquence de remettre sa candidature en question. Le turbulent Yala allait finalement être évincé de justesse au premier tour. Vieira, candidat indépendant, arrivait en deuxième position derrière Malam Baccaï Sanha, le candidat du PAIGC<sup>(4)</sup>, parti dirigé autrefois par «Nino». L'armée ayant donné des garanties de neutralité, le processus démocratique semblait pouvoir s'enclencher. Mais il allait être dévoyé par Joao Bernardo Vieira. L'ancien chef de guerre, en fin tacticien, allait contre

toute attente se ménager l'appui de l'incontrôlable Kumba Yala et d'autres candidats éliminés au tour initial. Fort de ses nouveaux alliés et d'une campagne où il n'avait pas lésiné sur la dépense, «Nino» avait surtout réussi le tour de force de s'assurer les votes des Balantes grâce à l'appui de leur leader charismatique. Le 10 août, après maintes tergiversations et dans un climat tendu par les suspicions de fraudes – bien que les nombreux observateurs internationaux aient unanimement déclaré les élections valides... – et les annonces contradictoires, la Commission nationale des Élections déclarait Vieira vainqueur du second tour avec 52,35 % des voix. Dans un premier temps, le PAIGC se refusa à accepter ce résultat. Le pays menaçait alors de basculer à nouveau dans le chaos. Mais, une fois tous les recours légaux épuisés, les partisans de Malam Baccaï Sanha durent bien accepter l'inconcevable réalité : «Nino» allait présider à nouveau aux destinées de la Guinée. Officiellement investi le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Joao Bernardo Vieira venait de kidnapper le processus démocratique mais également tout espoir de changement pour le peuple guinéen. Car à 67 ans, on voit en effet mal ce prédateur éprouvé se soucier soudain davantage des problèmes de son pays que de ses intérêts personnels... © Julien Vlassenbroek

Officiellement investi le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Joao Bernardo Vieira venait de kidnapper le processus démocratique mais également tout espoir de changement pour le peuple guinéen. Car à 67 ans, on voit en effet mal ce prédateur éprouvé se soucier soudain davantage des problèmes de son pays que de ses intérêts personnels... © Julien Vlassenbroek

(1) Propos recueillis par Tobias Engel et rapportés dans «Instable Guinée-Bissau», *Le Monde diplomatique*, novembre 2003, p. 21.

(2) Programme des Nations Unies pour le Développement, «Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005, en ligne sur <http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/>

(3) Parti de la Rénovation sociale, que les Bissau-Guinéens ont ironiquement rebaptisé «Parti de la Régression sociale».

(4) Parti Africain pour l'Indépendance de La Guinée et du Cap Vert, parti fondé par Amilcar Cabral, figure de proue du mouvement de décolonisation, et qui restera le parti unique jusqu'en 1991.

## L'INSOLITE

### MUSIQUE POUR TOUS !

En Slovaquie, la discrimination dont souffrent, entre autres, les Roms ne touche pas la maternité de Kosice-Saca. Depuis peu, un service de musicothérapie a été inauguré. Histoire de faire oublier le stress de l'accouchement et pour stimuler leur intelligence, dit-on, les nourrissons sont affublés d'un casque capitonné d'où sort de la musique classique. Et l'hôpital de préciser que «même les bébés tziganes en sont munis». © (Tiré de *Courrier International*)

### FLIPPANT, LE DAUPHIN !

On sait les dégâts considérables qu'a faits sur son passage Katrina. Ce qu'on sait moins, ce sont les conséquences indirectes que l'ouragan a pu causer. Des dauphins «kamikazes», entraînés par les militaires américains pour arrêter terroristes et autres nageurs espions, ne répondent plus à l'appel depuis le passage de Katrina. Trente six de ces charmants mammifères seraient équipés de pistolets à fléchettes toxiques et pourraient devenir, du coup, le pire ennemi des plongeurs et surfers. L'US Navy a refusé de confirmer l'absence des cétacés. © (Tiré de *Courrier International*)

## PAROLES

# «DE FAÇON DIRECTE OU INDIRECTE, NOUS AIDONS 75 000 PERSONNES»

L'«*Acção para o Desenvolvimento*» (Action pour le Développement ou AD) est un petit miracle. Malgré les pressions, les porteurs de cet incroyable projet ont persévéré. Carlos Schwarz, directeur et un des fondateurs d'AD, raconte la genèse d'un projet *a priori* irréalisable.

**E**n Guinée-Bissau, du putsch de 1980 jusqu'à la fin des années nonante, l'appareil d'État contrôlait tout, officiellement et officieusement. Le pays était en effet un État «socialiste» pro-soviétique jusqu'à la chute du Mur de Berlin. «Au début, ce fut vraiment très difficile, raconte Carlos Schwarz. Suite à la relative libéralisation économique et politique du pays au début des années 90, nous avons tenté de créer une association pour promouvoir des activités de développement communautaire qui ne soient pas chapeautées par l'État, poursuit celui que tout le monde appelle «Pepito». Étant donné qu'on avait des velléités de développement alternatif, on s'est vite retrouvé dans le collimateur des autorités. Les dirigeants avaient peur que les dynamiques sociétales soient vraiment prises en main par la société civile elle-même et aussi que des fonds extérieurs qui étaient alloués à l'État pour certaines missions passent désormais directement dans les mains des ONG. La méfiance était donc à la fois politique et économique et nous avons subi toutes sortes de pressions, du harcèlement judiciaire aux intimidations militaires.»



Renforcement d'une digue dans le cadre d'un programme de nourriture contre du travail mis en place par le Programme Alimentaire Mondial © AFP

«De façon directe ou indirecte, on peut évaluer à 75 000 le nombre de personnes qui bénéficient de notre aide. Bien sûr il y a le volet formation mais notre première préoccupation est de garantir la sécurité alimentaire via la transmission de techniques visant l'amélioration des petites productions des familles rurales. Nous nous occupons également de mettre sur pied et d'aider des radios communautaires car elles constituent des espaces de liberté, des vecteurs démocratiques indispensables étant donné que la radio officielle, c'est la voix du gouvernement.» La récente invasion d'une de ces radios par les militaires, à des fins d'intimidation, prouve à quel point leur rôle politique est important, mais démontre également le danger qui pèse sur celles-ci.

À propos de danger, l'élection de «Nino» Vieira (lire par ailleurs) rend la situation de Carlos Schwarz très délicate et il songeait à fuir le pays avant le scrutin. «Mais finalement je suis comme «Nino», ironise-t-il, j'ai beaucoup de mal à partir. Et puis fuir maintenant cela reviendrait à effacer 30 ans de combat politique. Je suis peut-être en danger mais certainement pas plus que beaucoup de gens ici au pays. Alors, je reste.» © Propos recueillis par Julien Vlassenbroek

# À QUOI SERT L'ONU ?

Il y a soixante ans, les États vainqueurs des puissances de l'Axe créaient l'Organisation des Nations unies sur les ruines encore fumantes de la Société des Nations. Sans colonne vertébrale, la SDN s'était disqualifiée en étant incapable d'empêcher un conflit mondial sans précédent et une entreprise génocidaire d'ampleur industrielle.

L'ONU fut rapidement contrainte de se jeter à l'eau en s'interposant sur les lignes de front indo-pakistanaïses et israélo-arabes. Sur le terrain et «sur le tas», elle produisit du droit international et improvisa la création d'une multitude d'agences humanitaires. Ces dernières sont pourtant à la merci des humeurs des grands États donateurs tandis que la diplomatie onusienne dépend largement, non pas de la volonté du Secrétaire général, mais du rapport de forces mouvant entre membres permanents du Conseil de Sécurité.

Suite aux innombrables tragédies humanitaires et politiques de ces 15 dernières années, il était impératif que l'ONU se réforme et bascule progressivement d'un modèle littéralement inter - national à un modèle davantage globalisé. À cet égard, le Sommet du Millénaire de septembre 2005 fut hélas décevant. Alors, à quoi sert l'ONU ? Quelques réponses sur le terrain.



Ⓢ Un casque bleu dans le désert du Sinaï  
© Micha Bar Am / Magnum Photos

**ONU**

## BAVARDE MAIS IRREMPLAÇABLE

Ce que Jan Pronk est pour le Soudan, Ross Mountain, le trouble-fête des Nations unies, aimerait l'être pour le Congo. Entretien avec un «croyant» qui croit aux idéaux des Nations unies.

**À** soixante ans, Ross Mountain coordonne plusieurs actions sur le territoire de la République démocratique du Congo (RDC). Primo, il doit coordonner toutes les agences humanitaires des Nations unies et les ONG. Elles sont toujours les premières à admettre que, dans les situations de crise, la collaboration entre elles est essentielle mais, en même temps, elles n'arrêtent pas de se rendre la vie impossible. Des disputes au sujet des priorités, de la distribution des tâches et des fonds ont gravement sapé les missions de maintien de la paix dans des pays comme la Bosnie ou la Somalie. À Mountain revient maintenant la tâche de faire en sorte que cela se passe mieux cette fois. Un problème est pourtant venu se greffer. La mission des Nations

unies au Congo compte, outre les organisations humanitaires, 16 000 soldats. Auparavant, les facettes militaire, politique et humanitaire étaient strictement séparées. Pour cette raison, les casques bleus mettaient des bâtons dans les roues des organisations humanitaires et vice-versa. Kofi Annan tente maintenant de résoudre le problème en mettant sur pied ce que l'on appelle en jargon des *integrated missions* (missions intégrées). Il envoie des émissaires spéciaux dans des régions en crise qui, en son nom, dirigent tout, comme Jan Pronk au Soudan et Jacques Klein au Liberia. Mountain qui, approche de l'âge de la pension, possède de longs états de service comme fauteur de troubles dans l'enceinte des Nations unies. Il a commencé sa carrière en 1973 à Genève, vécu

## DOSSIER

les premiers coups d'État aux Fidji et est ensuite allé en Afghanistan, au Liberia, aux Barbades, à Haïti, au Liban et en Irak. Ce n'est pas pour rien, dit-on, qu'il a été envoyé fin 2004 au Congo, l'une des opérations de paix des Nations unies les plus importantes, les plus risquées et les plus coûteuses du moment. Il est toujours disponible comme l'était Sergio Vieira de Mello, l'émissaire spécial des Nations unies qui a perdu la vie lors de l'attentat contre le quartier général de l'ONU à Bagdad. Mountain a bien connu un «Sergio» qui semble ne jamais avoir eu de nom de famille dans les cercles de l'ONU. Le charisme quasi mythique de l'homme lui manque. Mais lui aussi est un homme d'action, pas un beau parleur ni un rond de cuir comme il y en a tant aux Nations unies. Il met rapidement des missions sur pied, recrute les bonnes personnes et, selon quelqu'un qui le connaît, il est agréable de compagnie et le snobisme lui est étranger.

**Cela fait trente ans que vous courez d'une misère à l'autre. Cela ne vous ennue pas ?**

Parfois oui. Mais je suis un idéaliste. Un «croyant». Mon but est de sauver des vies. Mais on n'y arrive pas en distribuant simplement de la nourriture. Tout s'écroule dès que l'on tourne les talons. Il faut donc également créer des emplois, aider les gens à remettre la société debout. Cela donne des perspectives. Sinon on est déçu.

**Après les fiascos en Bosnie et au Rwanda où le maintien de la paix devait être assuré de façon pacifique, les casques bleus peuvent désormais utiliser la force. Mais maintenant, beaucoup se plaignent du recours excessif à la force. Il y a des morts parmi les civils. Les fonctionnaires aussi, ceux des Nations unies aussi, sont regardés de travers**

C'est un dilemme énorme. Mais c'est la bonne façon de s'y prendre. L'an dernier, Bukavu était tombée aux mains des rebelles parce que nous ne pouvions réagir par la force. On a tué, des villages ont été incendiés, des femmes violées. Ce fut un désastre humanitaire incommensurable. Maintenant, nous avons une perspective. Nous tentons de protéger les civils contre les assassinats et les viols, en agissant avec sévérité. Mais nous essayons également de construire une société civile. Rien ne fonctionne en RDC. Nous payons des soldats congolais pour qu'ils ne se livrent pas au pillage pour se nourrir. Nous préparons des élections dans un pays aussi vaste que l'Europe occidentale mais sans routes, et 28 millions d'électeurs que pratiquement personne ne peut identifier. Nous devons construire la police, l'armée, un système judiciaire qui fonctionne, des écoles et toute une administration.

**La main de fer a-t-elle du sens sur le long terme ?**

Oui, pour des raisons humanitaires. Nous ne sommes pas là pour gérer la crise, mais pour mettre fin à la crise. En Afrique, deux conflits sur trois se sont ranimés dès que les Nations unies se sont retirées. Je ne veux pas que la même chose arrive au Congo.

**À cause de l'action intégrée - militaire, politique et humanitaire, la mission au Congo coûte un milliard de dollars par an. Les donateurs sont-ils encore prêts à payer ?**

Difficilement. J'étais cette semaine à Oslo et à Londres pour remettre le Congo à l'agenda. Tout le monde se braque aujourd'hui sur le Darfour, il y a ensuite eu le tsunami [cette interview a été réalisée avant le séisme au Cachemire]. Le Congo devient une affaire oubliée. Plus de 3,8 millions de Congolais sont déjà morts, la plupart pour cause de maladies qui peuvent être vaincues. Et j'ai à peine pu rassembler 28 % du budget de cette année.

**Le commandant des Nations unies au Rwanda, Roméo Dallaire, qui n'avait pas mandat pour intervenir, s'arrachait les cheveux, pas seulement à cause des donateurs mais aussi à cause de la bureaucratie onusienne. Il téléphonait toute la journée à New York, battait le rappel, mais personne n'écoutait.**

Oui, nous parlons trop et faisons trop peu. Les missions ne sont pas bien gérées. On n'écoute pas suffisamment ce qui vient du terrain alors que là est le cœur du problème. Maintenant que les missions deviennent plus vastes, il devient de plus en plus difficile au quartier général de comprendre ce qui se passe sur le terrain. À cet égard, l'instauration d'une Commission de Consolidation de la Paix, voulue par Koffi Annan, est sans doute une bonne chose, mais à condition qu'il ne s'agisse pas que d'une nouvelle «couche» bureaucratique dans le système onusien.

**Les Nations unies sont en butte à une série de scandales. Cela vous inspire quoi ?**

Indépendamment de sa véracité [avérée], je crains que le triptyque «pétrole contre nourriture, fils de Kofi Annan et crimes sexuels en RDC» soit utilisé par certains cercles pour mettre des bâtons dans les rues des Nations unies. Je pense à ce sujet à certains membres républicains du Sénat américain. Pour ce qui est des faits, au Congo, un certain nombre de casques bleus ont commis des viols et notre mission compte désormais une unité d'investigation sur ces faits. Certains parmi les pays d'où viennent les soldats sévissent enfin contre eux. Les soldats impliqués dépendent de leurs juridictions nationales respectives et certaines ont déjà sévi contre eux, l'ONU ne pouvant les juger. Le comble, c'est que cette histoire sordide a mis le vrai problème à l'arrière-plan, à savoir que les Congolaises sont violées à l'échelle industrielle par leurs propres compatriotes et que 99 % des casques bleus font du mieux qu'ils peuvent pour protéger ces femmes.

**Il semble qu'il soit de plus en plus difficile d'attirer des jeunes dans des missions de terrain au service des Nations unies.**

Notre système de recrutement n'est pas assez ouvert aux gens de l'extérieur. Nous avons trop tendance à recruter à l'intérieur de l'institution. Et lorsqu'on trouve quelqu'un, il faut trop de temps avant qu'il puisse aller sur le terrain. Au Congo, 30 % des postes sont vacants. C'est démoralisant. © Caroline de Gruyter, correspondante à Genève.

© Ross Mountain en mission humanitaire au Liberia. Août 2003

© AFP / ISSOUF SANOGO





## LA PAIX À TOUT PRIX

**U**ne opération pour la paix ou une force de paix est une armée et/ou une mission diplomatique, mise sur pied spécialement pour rétablir et maintenir la paix là où il se déroule un conflit armé. Ces missions sont, la plupart du temps, organisées par les Nations unies à l'instigation du Conseil de Sécurité. Les initiatives d'opérations de paix vont de petites délégations diplomatiques ou politiques à une mobilisation de troupes à large échelle. Pour les opérations de paix, les Nations unies lèvent une contribution à part, parce que les montants à y consacrer diffèrent fortement au cours des années. De 1948 à 2003, il y a eu 56 missions de paix des Nations unies, dont treize étaient encore actives en 2003. Au long de cette période, 130 pays ont fourni des troupes de paix, dont 89 encore en 2003. Le Canada et les îles Fidji ont fait partie de pratiquement toutes les forces de paix. Un total de 1 800 soldats venant de 100 pays ont été tués pendant leur service dans les forces de paix. Trente pour cent parmi ces victimes sont mortes dans les années 1993-1995. Maintenant que 95 % des conflits sont internes aux États, les opérations de maintien de la paix ne suffisent plus : elles sont trop circonscrites et s'arrêtent souvent quand le conflit est éteint, alors que le travail le plus important doit encore avoir lieu. D'aucuns plaident désormais en faveur d'une approche plus large, où l'attention se porte vers la reconstruction de la société civile et une amélioration minimum de la cohésion sociale, conditions indispensables pour une paix durable.

### SEPT CESSEZ-LE-FEU GARANTIS

#### 1948 UNTSO - MOYEN ORIENT

La toute première opération de paix, menée sur le territoire de l'ancienne Palestine. Des observateurs militaires contrôlent les cessez-le-feu et les armistices conclus entre l'Etat d'Israël et les Etats arabes, évitent l'escalade d'incidents isolés et offrent une aide à d'autres opérations de paix dans la région.

#### 1949 UNMOGIP - CACHEMIRE (INDE/PAKISTAN)



© AFP

Surveille le respect du cessez-le feu indo-pakistanaï sur la «ligne de contrôle» qui divise l'ancien Etat du Cachemire. En dépit des affrontements armés incessants dans l'État indien de Jammu & Cachemire, les casques bleus contrôlent toujours le cessez-le-feu.

#### 1964 UNFICYP - CHYPRE



© AFP

Mise sur pied pour s'interposer dans les combats entre les communautés chypriotes grecque et turque. L'UNFICYP contrôle les lignes d'armistice, maintient une zone tampon et organise des corridors humanitaires.

#### 1974 UNDOF - PLATEAU DU GOLAN

Surveille le retrait des forces armées israéliennes hors d'une partie du Golan et la démilitarisation de cette zone par la Syrie. Les casques bleus contrôlent l'accord et maintiennent le cessez-le-feu.

#### 1978 UNIFIL - LIBAN



© AFP

Après le retrait des troupes israéliennes du Liban, les casques bleus ont veillé au maintien de la paix et de la sécurité.

#### 1991 MINURSO - SAHARA OCCIDENTAL



© AFP

Créée à l'occasion d'un cessez-le-feu entre le gouvernement marocain et le Front Polisario. Les habitants du Sahara occidental sont censés décider par référendum du futur statut de leur région.

#### 2000 UNMEE - ÉTHIOPIE/ÉRYTHRÉE

L'opération de paix a été mise sur pied pour maintenir la libre circulation entre les deux pays et développer un mécanisme de la vérification de l'accord de paix. ☉

# DANS LE CONCRET DU CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Le tribunal pour la Yougoslavie s'adresse directement aux survivants des guerres balkaniques. Ici, le cas de Prijedor, en Bosnie du nord

**E**n cette fin de mois de juin, le thermomètre affiche un bon 30 degrés pendant que quelque 200 hommes et femmes sont venus écouter les émissaires du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). À l'extérieur de l'hôtel où le TPIY est venu exposer ses textes et ses arrêts, cela grouille d'uniformes : policiers locaux, militaires des Nations unies et « contrôleurs » militaires de l'Union européenne parés d'un beau cercle d'étoiles sur leur manche. À Prijedor, dont le centre-ville a toujours été majoritairement peuplé de Bosno-Serbes, la guerre semble appartenir au passé. Or, il y a exactement 13 ans, soit trois ans avant le drame de Srebrenica, c'est ici que fut commis l'un des plus grands crimes de guerre jamais perpétrés durant tout le carnage yougoslave. Le 24 juin 1992, un groupe de 200 hommes et garçons musulmans étaient emmenés par bus dans un camp de prisonniers dressé à proximité d'une ancienne mine du village d'Omarska, à quelque 15 kilomètres du centre de Prijedor. Alors que les prisonniers étaient enfermés dans l'une des salles du grand hangar, la nuit tombée, les paramilitaires serbes bosniaques se mirent à tirer, à faire voler les vitres en éclats et à arroser les prisonniers de grenades. Dans la panique, quelques prisonniers réussirent à forcer la porte, mais ce fut pour être aussitôt accueillis par un tir de barrage de mitrailleuses. Il n'y eut aucun survivant. Au lever du jour, de nouveaux bus arrivèrent pour emporter les cadavres. Aujourd'hui, les corps n'ont toujours pas été retrouvés. Ce crime de guerre était le point d'orgue d'une tragédie qui avait abouti au nettoyage ethnique et à l'expulsion forcée et violente de quelque 40 000 Musulmans bosniaques hors du district de Prijedor. Est-ce que Prijedor veut se souvenir ? Le bourgmestre venu inaugurer la conférence ne cache pas ses doutes. « Pour être franc, cette conférence ne me semblait pas au départ une bonne idée. » Il laisse çà et là sous-entendre que le tribunal est partial et préfère parler de réconciliation et de nouvelle société multiculturelle. Il aime à faire remarquer que, dans sa ville, tout n'a pas été aussi grave qu'on ne le prétend. « À ma grande joie, le tribunal a établi qu'à Prijedor, il n'a pas été question de génocide. » La salle fronce les sourcils mais les trois émissaires du TPIY ne bronchent pas. Le premier orateur, un Australien bien bâti, avait déjà 25 ans de service actif comme chercheur lorsqu'il fut désigné en 1994 comme investigator. Il expose son travail avec passion et appuie ses conclusions en présentant une vidéo

contenant, entre autres, les images choquantes de la destruction de l'ancien quartier musulman de Prijedor. « Ici vous voyez les maisons rasées ou incendiées. Voilà ce qu'il reste de la mosquée. Une violence aveugle, pensez-vous peut-être ? Mais regardez un peu cette église orthodoxe serbe. Intacte, dans tout son lustre. »

Le chercheur estime qu'on ne lui a pas rendu la tâche pas facile. « Nous avons interrogé ici d'innombrables personnes. Il est clair comme de l'eau de roches que les gens d'ici en savent beaucoup plus sur ce qui est arrivé, sur les endroits où les corps ont été enterrés. Dans le camp de Keraterm, à seulement une demie heure de marche, chaque nuit, on a abattu des êtres humains, violé des femmes et exécuté des hommes sur ordre militaire. Trnopolje, le village où était situé un autre camp, n'est qu'à quelques kilomètres d'ici. Mais jusqu'à aujourd'hui il y a toujours plus d'un millier et demi de disparus. Il y a de quoi être frustré. »

Après l'Australien, c'est au tour d'une juriste de prendre la parole. À un rythme infernal pour les interprètes, elle lit les accusations qui concernent Prijedor. Une douzaine de suspects sont déjà condamnés ou attendent leur pourvoi en appel. La première affaire jugée a été celle de Dusko Tadic, ancien maître d'hôtel et propriétaire d'une salle de sport. Des dizaines d'anciens prisonniers ont pu témoigner de sa cruauté lorsqu'il sévissait dans le camp d'Omarska.

Après le cas Tadic, la collaboratrice de l'accusateur lit, à un rythme tout aussi effréné, les accusations et les condamnations prononcées à l'encontre des autres inculpés de Prijedor. Ces noms devraient faire frissonner l'assistance. L'accusatrice s'en tient cependant aux données techniques : pour chaque affaire, elle donne une liste complète des faits retenus. Le suspect n° 2 a été condamné pour « crimes contre l'humanité » parmi lesquels brimades, viols, torture, détention extrajudiciaire, ainsi que pour « violation systématique des Conventions de Genève » : exécution arbitraire, torture et viol. Idem pour le suspect n° 3 ; pour les autres, il y a de petites variations dans l'énoncé des accusations. Ils purgent maintenant des peines allant de quelques années à la perpétuité dans des pays comme la Suède et l'Espagne.

De façon détaillée, l'accusatrice parle également des éventuelles circonstances atténuantes. Quelques-uns parmi les suspects n'ont pas frappé ou ont même rappelé à l'ordre leurs camarades de combat. D'autres ont reconnu spontanément leur faute en échange d'une diminution de leur peine.

Lorsque enfin le troisième orateur prend la parole, une jeune Américaine qui assiste les juges, le forum semble moins tendu. Le rythme ralentit et des temps d'arrêt permettent aux interprètes de reprendre leur

⊕  
Des médecins légistes du TPIY de La Haye examinent un amoncellement de cadavres largement décomposés et retrouvés dans un charnier à 300 km de Sarajevo. Juillet 1996  
© AFP / Odd Andersen





Ⓢ Des inspecteurs de l'ONU en Irak se fraient un chemin parmi des «manifestants» irakiens brandissant des affiches de Saddam Hussein. Janvier 2003 Ⓢ AFP / Patrick Baz

## LES INSPECTIONS DE L'ONU, UN JEU DU CHAT ET DE LA SOURIS

Lorsque le rapporteur pour les droits de l'homme des Nations unies pour la Birmanie (Myanmar), le Brésilien Paulo Sergio Pinheiro, avait rencontré un détenu de la prison Insein de Rangoon en 2003, il avait découvert sous la table un petit appareil d'écoute. Ce n'est qu'après de longues tractations, qu'il obtint enfin la permission des autorités de faire des interviews confidentielles...

**I**l y a trois sortes d'inspections en matière de droits humains. Le moyen le plus important à disposition de la Commission des Nations unies sont les **rapporteurs spéciaux par pays**, nommés après élection par 53 membres de la Commission pour les Droits de l'Homme des Nations unies, lorsque des anomalies flagrantes et systématiques sont observées dans l'un de ces pays. Parfois, il s'agit de votes avec des majorités ténues. Les rapporteurs par pays sont souvent considérés par le pays en question comme bourrés de préjugés. Lorsque des pays refusent des inspections, cela concerne principalement les rapporteurs de pays. Ainsi, sous l'ancien régime, l'Irak n'avait pas voulu laisser entrer Max van der Stoep, ce dernier ayant comparé Saddam Hussein à Adolf Hitler. Les seuls pays qui, aujourd'hui, refusent encore les rapporteurs par pays sont Cuba et la Corée du Nord. Il y a aussi les **rapporteurs thématiques** qui effectuent partout dans le monde des inspections dans le domaine de la torture, du droit à l'éducation, etc. A leur égard, les États membres sont souvent de meilleure volonté parce qu'ils sont désignés par consensus, ou bien parce qu'aucun pays n'est vraiment contre. En outre, ces rapporteurs-là ne viennent pas spécifiquement en visite pour clouer un pays au pilori. La Birmanie, elle aussi, est passée maître dans les techniques de ralentissement. Le Congo met parfois le feu rouge, parfois le vert. Mais pour beaucoup de pays, le feu est à l'orange. Cela signifie qu'il faut d'abord négocier les «modalités». Peut-on inspecter partout librement ? Et que signifie alors «librement» ? Les centres de détention (pour lesquels beaucoup de régimes ont une autre définition) sont-ils inclus ? Voyage-t-on vers des destinations problématiques, comme le Tibet ?

Les **groupes de travail des Nations unies** dans le domaine des droits humains ont moins de problèmes. Parce qu'ils se composent de personnes venant des cinq régions de l'ONU, ils sont considérés comme moins menaçants. Les groupes, à cause des frais (billets d'avion, traducteurs...) sont moins souvent qu'avant envoyés en mission.

Auparavant le secrétariat de Genève dressait les listes des «bons» et des «mauvais» pays. Les «bons» collaboraient, les «mauvais» non. Maintenant les mauvais se trouvent en zone grise. Ils acceptent rarement des rapporteurs par pays mais toujours les rapporteurs thématiques. Ou bien, ils disent parfois oui, parfois non. Ou bien, ils disent toujours oui mais dressent ensuite des milliers d'obstacles. Beaucoup parmi les réfractaires d'auparavant ont maintenant d'autres gouvernements qu'il y a dix ou quinze ans – comme en Amérique latine – ou bien n'existent plus, comme l'Union soviétique et la Yougoslavie.

Un autre changement vient de l'arrivée de l'Internet et de la mondialisation. Auparavant les rapporteurs voyageaient pour récolter des informations, maintenant ils le font pour vérifier les informations. Les violations des droits humains sont connues maintenant via les courriels ou autres moyens similaires. Beaucoup de pays constatent qu'il n'y a plus moyen de cacher des faits. Mais ils peuvent cependant manipuler l'analyse de ces faits. C'est pourquoi ils collaborent souvent aux inspections – mais d'une manière à s'en sortir le mieux possible. Ⓢ **Caroline de Gruyter, correspondante à Genève.**

souffle. L'Américaine est surtout la première intervenante à s'exprimer en regardant la salle. Elle explique longuement pourquoi il n'y a pas eu de condamnation pour génocide prononcée à l'encontre de l'ancien bourgmestre de Prijedor, Milomir Stakic. *«Il nous a semblé que le génocide était l'une des accusations les plus difficiles à prouver. Il faut qu'il y ait projet d'exterminer un groupe de population ou une partie de celle-ci. Ce projet est nié par tous les suspects. C'est pourquoi Stakic a été finalement condamné pour crimes contre l'humanité, ce qui n'est bien sûr pas moins grave.»*

Pause pour le lunch. C'est seulement durant la dernière heure de cette interminable journée que les émissaires du TPIY répondent aux questions que la salle leur pose par écrit. *«Pourquoi tant de gens de Prijedor ne sont-ils toujours pas jugés ?»* est la question qui revient sur la plupart des billets, au besoin en citant les noms désignés par la rumeur. Les émissaires expliquent patiemment que le TPIY, qui siège à 2 000 kilomètres d'ici, ne dispose que de peu de moyens. Et que depuis peu de temps, un tribunal pour les crimes de guerre opère dans la capitale Sarajevo et va traiter les affaires «moins graves». Dans les années à venir ou, s'il le faut, dans la décennie à venir.

Lorsque la salle se vide, nous discutons encore un peu avec les premiers concernés. Que pensent-ils de cette journée ? *«Intéressant, dit quelqu'un, nous ne savions que peu de choses sur le Tribunal de La Haye»,* tandis qu'un autre estime qu'il est *«bon que les jeunes sachent ce qu'il s'est passé.»* Un jeune homme avec une queue de cheval préfère nous montrer ce qui s'est passé à Prijedor plutôt que d'en parler. Il s'appelle Kemal et a été détenu pendant sept mois, entre autres à Omarska. Il nous emmène vers le grandiose mémorial en marbre noir érigé tout près de l'hôtel. Sur le monument, les propriétaires de la mine, à laquelle appartenait aussi le centre de détention d'Omarska, ont gravé l'inscription suivante : *«Pour ceux qui sont morts pour la liberté – 1990-1995.»* À côté, sur un long mur, vingt noms sont soigneusement gravés – tous serbes...

*«Voilà la réalité de la Republika Srpska d'aujourd'hui»,* dit Kemal. *«Après ma libération, il y a maintenant 12 ans, je suis parti pour Londres. Ce n'est que la deuxième fois que je reviens ici. J'essaie maintenant, avec d'autres survivants de Prijedor, d'ériger un monument pour les victimes des camps. Nous n'avons encore rien obtenu. Tout ce qu'il s'est passé est nié.»* Il nous emmène vers le second monument dans le cœur de la ville : le buste d'un savant serbe. *«Avant la guerre, il y avait en face le buste d'un savant musulman. Enlevé.»*

La situation de Prijedor est-elle sans issue ? Le visage de Kemal s'éclaircit. *«Pas du tout. Des réunions comme celle-ci, c'est vraiment ce dont les gens ont besoin. Les Serbes et les Musulmans sont encore pleins de méfiance les uns vis-à-vis des autres. Mais ce n'est pas la guerre. Cette cruauté d'antan, personne ne l'a jamais vraiment comprise. En vérité, nous ne la comprenons toujours pas.»* Ⓢ **Daan Bronkhorst et Frederiek de Vlaming.**



© New York, Sommet mondial de 2005, Assemblée générale des Nations unies, septembre 2005. © AFP / Timothy A. CLARY

## AMNESTY ET LA RÉFORME DE L'ONU : PEUT MIEUX FAIRE

**T**out est parti des propositions publiées en mars 2005 par Kofi Annan dans un rapport intitulé «*Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*» et censé réformer de fond en comble les Nations unies. Ce sont ces propositions qui ont servi de base aux consultations informelles avec les gouvernements des Etats membres. Un «*Document final du Sommet mondial de 2005*» a finalement été adopté par plus de 170 chefs d'État et de gouvernement réunis à New York du 14 au 16 septembre 2005 dans le cadre du Sommet mondial.

Amnesty International avait évidemment suivi de près ce processus de négociations et émis des propositions relatives aux droits humains. Si, dans l'ensemble, Amnesty se félicite des dispositions prises par les chefs d'État et de gouvernement, il n'en reste pas moins quelques ombres tenaces.

### HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Certes, les responsables politiques se sont engagés à renforcer financièrement leur contribution au Haut Commissariat. Mais cet engagement est très en deçà des demandes du Haut Commissaire qui avait sollicité le doublement des ressources globales de son institution. Par ailleurs, Si un Conseil des Droits de l'Homme sera bel et bien créé, ses compétences et ses moyens doivent encore être définis, tandis qu'il est loin d'être acquis que ses membres seront élus plutôt que désignés.

### ÉTAT DE DROIT ET CONSOLIDATION DE LA PAIX.

Les États n'ont pris aucune disposition pour que les ONG mettent leurs compétences au service de la création de cet organe.

### RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER LES POPULATIONS

Amnesty émet des doutes quant à la mise en œuvre de cette décision sachant que certains membres permanents du Conseil de Sécurité se sont opposés à la proposition les invitant à s'abstenir d'utiliser leur droit de veto en cas de crimes graves relevant du droit international (génocides, crimes de guerre, nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité).

### COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI) ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ.

Le *Document final* du Sommet mondial, dont la portée était censée être historique, a renoncé à lancer un appel en faveur de la CPI et a effacé toute référence à la nécessité de mettre un terme à l'impunité pour les crimes de droit international. Ce sont les États-Unis qui ont refusé d'agréer toute mention de la CPI dans ce document.

### TERRORISME

Cette section du *Document final* ne reconnaît pas qu'il est injustifiable de prendre pour cible et de tuer de manière délibérée des civils. Par ailleurs, elle n'ajoute pas grand chose aux autres textes pertinents de l'ONU et ne donne aucune définition au «terrorisme».

### TRANSFERTS D'ARMEMENTS

Les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pas saisi cette occasion pour parvenir à un accord sur la création d'un instrument international juridiquement contraignant en matière de transferts d'armements.

Ⓜ Pour de plus amples informations : IOR 41/062/2005  
<http://www.amnestyinternational.be/doc/articlehtml5963>.

## 10 DÉCEMBRE-JOURNÉE DES DROITS HUMAINS PARCOURS AMNESTY

Comme chaque année, Amnesty International Belgique se mobilise pour la journée des droits humains. Le Mont des Arts sera illuminé par les bougies d'Amnesty (plus d'informations dans *Libertés !* de décembre) et un «Parcours Amnesty» sera organisé dans les Musées d'Art Ancien et d'Art Moderne, rue de la Régence et Place Royale, ceci dans le cadre de la «Campagne femmes». Une promenade sera proposée aux visiteurs, avec des arrêts devant certains tableaux dont le thème correspond à un des points de la campagne (violences diverses). Le visiteur recevra une brochure reprenant une explication sur la campagne et sur chacun des tableaux retenus. Cette opération se déroulera durant six mois. Le vernissage de cette exposition aura lieu ce samedi 10 décembre. ☉

## MANIFESTATION

Le Réseau pour le Droit au Développement appelle à manifester le 21 novembre. Le prochain sommet de l'Organisation mondiale du Commerce devrait concrétiser les engagements formels de l'Accord général sur le Commerce des Services (AGCS). Le Réseau pour le Droit au Développement appelle à manifester le 21 novembre à partir de 12 h 00<sup>(1)</sup> au quartier européen. Cette manifestation fera partie d'une série d'actions visant à pousser le Conseil européen à refuser (dans son mandat au commissaire Mandelson, négociateur unique de l'UE à l'OMC, à Hong Kong début décembre) l'application de l'AGCS à (presque) toute la gamme des services, sans souci pour les droits humains ni pour le droit des peuples à décider de leur régime socio-économique et donc de leur «modèle» de développement. ☉

(1) Au moment de mettre sous presse, le lieu exact de la manifestation ne sont pas connus. Tenez-vous au courant en vous rendant sur le site du Réseau pour le Droit au Développement : [http://cncd.be/pages/actu\\_paroles\\_global.cfm](http://cncd.be/pages/actu_paroles_global.cfm)

## HÉLÈNE GRIMAUD EN CONCERT

Hélène Grimaud donnera dans la grande salle du Palais des Beaux-Arts à Bruxelles un concert pour Amnesty International. La personnalité de l'interprète est hors-normes. Ses apparitions à Bruxelles plutôt rares. L'évènement sera donc considérable. Pour tout savoir sur cette remarquable pianiste : [www.helenegrimaud.com](http://www.helenegrimaud.com)

### Au programme :

- Frédéric Chopin : Barcarolle, Berceuse, et Sonate n° 2.
- Johannes Brahms : Deux Rhapsodies op. 79.
- Sergei Rachmaninov : Sonate n° 2.

À l'occasion de ce concert, et dans le cadre de notre campagne 'bougies', un stand d'Amnesty sera dressé sur place.

À écouter ce 13 décembre à 20 heures. Les places sont en vente aux prix suivants : 43, 37, 32, 27, 22 et 15 €.

Pour toute réservation, les membres d'Amnesty sont invités à s'adresser sans trop tarder - la location va en effet bon train... - au bureau de réservation du Palais des Beaux-Arts, Bozar Tickets, 18, rue Ravenstein, 1000 Bruxelles, Tél. : 02 507 83 22. Il est également possible de commander vos tickets sur : <http://www.bozar.be> ☉



© J Henry Fair / DG



Une Musulmane bosniaque prie devant les sépultures de 126 civils retrouvés dans un charnier de Prijedor, dans le nord de la Bosnie-Herzégovine © AFP / Stringer

# LA FORCE N'A-T-ELLE QU'UN CÔTÉ OBSCUR ?

«Plutôt clair-obscur...» C'est en substance la réponse que le mouvement a apportée à cette épineuse question. Dorénavant, Amnesty s'autorisera - exceptionnellement - à s'opposer ou à soutenir le recours à la force militaire, quittant ainsi une neutralité étreinte.

**A**vant son Conseil international (*voir encadré*) qui s'est tenu au Mexique en août dernier, Amnesty International avait une position officielle simple : l'organisation ne condamnait ni ne soutenait le recours à la force ou à l'intervention armée. Mais les massacres en République démocratique du Congo (RDC), dans la région d'Ituri, et l'intervention en Irak avaient déjà donné lieu à un léger fléchissement de la position rigide adoptée jusque là : d'un côté, en 2003, Amnesty appelait au déploiement d'une force de réaction rapide pour arrêter les massacres en RDC ; tandis que, de l'autre, elle demandait que le recours à la force dans le dossier irakien ne soit utilisé «qu'en dernier ressort».

Le débat était lancé : les uns défendant la neutralité à tous crins, les autres voulant assouplir cette position et ayant encore en tête nombre de demandes - par AI - d'envoi d'observateurs des droits humains alors que des violations graves s'opéraient. Le souvenir du génocide rwandais était encore vif : contrairement à d'autres organisations, Amnesty n'avait pas appelé à une intervention armée. Un silence que beaucoup, y compris parmi nos membres, n'ont jamais compris. Fallait-il pour autant en appeler à l'usage de la force ? Et à quel prix ?

### L'ONU AVANCE... D'UN CHOUÏA

Le Conseil international, après moult débats et quelques grincements de dents, a finalement pris une position très proche de celle défendue par la délégation d'Amnesty International Belgique francophone. La décision souligne tout d'abord que **la résolution pacifique des conflits est un prérequis à la réalisation des droits humains** et que les conflits armés mènent inévitablement à des violations des droits humains. Les politiques, les stratégies et le travail d'Amnesty sur la prévention et la résolution des conflits seront donc renforcés, par exemple par une réponse plus rapide aux «situations d'alerte».

Mais une fois le conflit apaisé, il faut aussi éviter qu'il ne reprenne... Quelques semaines après la décision d'Amnesty, les Nations unies, bien qu'embourbées dans de nombreuses discussions stériles, ont approuvé la création d'une Commission de Consolidation de la Paix, en soulignant l'importance du rôle d'appui de la société civile pour «modérer l'opinion publique et faciliter la réconciliation de communautés en conflit». Le principal objectif de ce nouvel organe intergouvernemental consultatif - qui devrait entrer en fonction au plus tard fin décembre 2005 - sera de «rassembler tous les acteurs pertinents, de mobiliser les ressources et de

# MOUVEMENT

conseiller et d'apporter des propositions sur des stratégies intégrées pour la reconstruction et le relèvement après les conflits<sup>(1)</sup>. Gageons qu'Amnesty y aura son mot à dire...

## EN RÈGLE GÉNÉRALE, ON SE TAIRA...

Ensuite, la décision du Conseil international indique qu'en règle générale, Amnesty ne se prononcera pas sur l'opportunité ou l'inopportunité d'une intervention militaire ou de toute autre forme de conflit armé, sauf pour exiger de tous les participants le respect des normes internationales relatives aux droits humains et du droit humanitaire international.

Néanmoins, **dans des circonstances exceptionnelles**, Amnesty pourra désormais **s'opposer au recours** ou à la menace de recours à la force militaire susceptible d'entraîner une aggravation des violations des droits humains ; appeler à, ou approuver, un cessez-le-

feu ou exhorter les parties au conflit à négocier. En cas de risque imminent ou de constatation d'atteintes graves et systématiques au droit international des droits humains ou au droit humanitaire international (telles que génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre), ou de risque réel qu'une telle situation se produise, Amnesty pourra également **appeler au recours** à la force armée (y compris des forces militaires ou de maintien de l'ordre) pour réduire, prévenir ou faire cesser ces violences, à condition que : a) la force soit en conformité avec le droit international ; b) la force soit pourvue d'un mandat lui permettant d'utiliser, le cas échéant, la force de façon proportionnée pour protéger les droits humains ; c) de tels appels soient limités au déploiement ou au renforce-

ment d'opérations de maintien de la paix des Nations unies ou similaires. En faisant cet appel, Amnesty se réserve évidemment le droit de critiquer la conduite de telles opérations.

## C'EST QUOI, UNE CIRCONSTANCE EXCEPTIONNELLE ?

Fruit du mariage entre adeptes de la limite et zéloteurs de la souplesse, cette décision comporte une part d'ombre : celle des critères qui présideront à la définition des «circonstances exceptionnelles». Des lignes directrices relatives aux situations dans lesquelles Amnesty pourrait s'opposer ou appeler au recours à la force devraient être élaborées sous peu. Il y a fort à parier qu'elles feront référence aux «critères fondamentaux pour un recours légitime à la force militaire» développés en 2004 par le Groupe de personnalités de haut niveau des Nations unies sur les menaces, les défis et les changements. Ces critères sont au nombre de cinq : gravité de la menace, légitimité du motif, dernier ressort, proportionnalité des moyens et conséquences de l'action/ de l'inaction.

Qui décidera ? C'est le Comité exécutif international (le Conseil d'administration mondial) qui aura le dernier mot, selon toute vraisemblance en appliquant la procédure prévue pour les situations de crise. Dans la mesure du possible, les président(e)s de sections seront consulté(e)s par voie électronique. Le mécanisme de prise de décision en regard au recours à la force armée doit encore être finalisé au niveau international... C'est encore un peu obscur, mais la lumière sera vite faite ! **☉ Vincent Forest Président du Conseil d'administration**

(1) IOR 41/062/2005, [http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id\\_article=5963](http://www.amnestyinternational.be/doc/article.php3?id_article=5963).

## Un mariage entre adeptes de la limite et zéloteurs de la souplesse

## LE CI, QUÉSAKO ?

**L**e 27<sup>e</sup> Conseil international (CI) s'est tenu à Morelos, au Mexique, du 14 au 20 août derniers. Réunissant plus de 400 militants venus des quatre coins de la planète Amnesty, le CI est – dit un peu pompeusement l'organe décisionnel suprême du mouvement. Il se réunit tous les deux ans (tous les trois ans à partir de 2009).

Émanation des sections qui y sont représentées selon leur taille respective (les sections belges ont cinq voix à elles deux), il prend des décisions capitales en matière de politique, de stratégie, d'organisation et de finances. Il élit également les membres du Comité exécutif international, qui est chargé de conduire le mouvement entre deux réunions du CI.

L'esprit qui règne au CI incite toutes les sections à s'efforcer de prendre en compte les points de vue de chacun. C'est ainsi que l'on arrive souvent à décider par consensus. Lorsque cela ne s'avère pas possible, comme dans le cas de la position d'Amnesty sur le recours à la force, les décisions se prennent à la majorité simple. **☉ V.F.**



## JEAN-MICHEL FOLON - HOMMAGE

Né en 1934 à Uccle, Jean-Michel Folon n'a jamais cessé de peindre, dessiner et sculpter sur de nombreux supports et media. Artiste infatigable, il s'est engagé auprès des causes qui lui tenaient à cœur comme rarement un artiste a pu le faire via des campagnes d'affichage. À la demande d'Amnesty, il avait illustré cette déclaration dont «*tout le monde (...) parle*» mais que «*personne ne (...) lit*», celle des Droits de l'Homme. Ses dessins accompagnaient – et continuent de le faire – l'image d'Amnesty auprès du grand public. Les militants des droits humains ont perdu un de leurs plus fidèles artistes. Amnesty International, et plus particulièrement la section belge, qui a eu des contacts privilégiés avec Jean-Michel Folon, tenait à lui rendre un hommage tout spécial. **☉**

## GROUPES

### JOURNÉE «DROITS DE L'HOMME-DROITS DE L'ENFANT RÉFUGIÉ»

Au programme de cette journée : une expo photos «Enfants réfugiés», lecture de contes dont notamment «*L'homme qui écoutait chanter l'oiseau*» de Christian Merveille, une pièce de théâtre, le «Squat» de Jean-Marie Chevret. Théâtre Proscenium, 28 rue Souverain Pont 4000 Liège. Expo photos de 10h-12h et 14h-17h (entrée libre). Lecture de contes à 14h, 15h et 16h (entrée libre). Pièce de théâtre à 20 h 30, PAF de 9 € au profit d'Amnesty. Renseignement : Christiane Pivont au 0496 12 83 87 ou e-mail [christiane.pivont@tiscali.be](mailto:christiane.pivont@tiscali.be) **☉**

 Amnesty International

#### SECRETARIAT NATIONAL AIBF

Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles –  
02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 – [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

#### SECRETARIAT INTERNATIONAL

Easton Street, 1, London WC1X 0DW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500

#### AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN

Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16

#### RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY

**BRUXELLES** René Cambier – rue Darwin, 12, 1190 Bruxelles – 02 343 27 27 – [rcambier@aibf.be](mailto:rcambier@aibf.be)

**BRABANT WALLON** Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – [jpchenu@aibf.be](mailto:jpchenu@aibf.be)

**NAMUR** Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – [rvangulck@aibf.be](mailto:rvangulck@aibf.be)

**HAINAUT OCCIDENTAL** Myriam Dellacherie – rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – [mdellacherie@aibf.be](mailto:mdellacherie@aibf.be)

**HAINAUT ORIENTAL** Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – [ngrolet@aibf.be](mailto:ngrolet@aibf.be)

**LIÈGE** Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – [christiane.pivont@tiscali.be](mailto:christiane.pivont@tiscali.be)

Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15

**LUXEMBOURG** Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28, 6840 Neufchâteau – 061 27 70 75 – [gpierrard@aibf.be](mailto:gpierrard@aibf.be)

## BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

### BELGIQUE CONTRÔLE DES ARMES

«La paix constitue la première étape et sous-entend que nous mettions un terme au trafic d'armes». Cet extrait du discours prononcé par le Premier Ministre belge lors du Sommet des chefs d'États et de gouvernements à l'ONU semble marquer le début d'une volonté claire de la Belgique de mettre fin au commerce des armes. En décidant d'ouvrir «dans les meilleurs délais» des négociations pour un Traité international sur le Commerce des Armes, la Belgique s'inscrit désormais dans la logique de la négociation d'un traité. La déclaration de Guy Verhofstadt vient renforcer les déclarations faites cet été par le Premier ministre britannique Tony Blair. Ce n'est pourtant qu'en juillet 2006 que débiteront officiellement les travaux pour la rédaction du Traité. Les actions d'Amnesty en cours pour un contrôle des armes sont, plus que jamais, d'actualité : [www.controlarms.be](http://www.controlarms.be)

### MEXIQUE DEUX PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Bien qu'une réforme de fond de l'ensemble de l'appareil judiciaire soit impérative au Mexique, deux avancées importantes dans le domaine du respect des droits humains sont à mettre à son actif. Jugée inconstitutionnelle, l'arraigo a été mis hors la loi. Cette procédure permettait au pouvoir judiciaire d'ordonner à des détenus non fondés (les personnes privées de liberté n'ont pas à être présentées à un magistrat) et a sans doute favorisé le recours à la torture, aux intimidations et aux pressions en vue de contraindre la personne privée de liberté de faire des «aveux». Dans l'État de Guerrero, le Congrès a validé une loi reconnaissant la disparition forcée comme une infraction et, donc, passible de sanctions. Les ONG locales et nationales ainsi que la Commission de Défense des Droits humains de l'État de Guerrero (CODDEHUM) menaient campagne depuis 2003 pour obtenir une loi spécifique sur la disparition forcée qui soit conforme aux normes internationales. Grâce à cette loi, les disparitions forcées seront considérées comme non révolues tant que n'aura pas été déterminé le sort des «disparus».

### ÉTATS-UNIS DES CODES DE CONDUITE CLAIRS

Le 6 octobre, le Sénat américain a garanti l'interdiction de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain et dégradant, progressant ainsi vers la mise en place d'une norme uniforme concernant le traitement des détenus. Même si Amnesty demande au Sénat d'aller plus loin, en mettant en place une commission indépendante chargée d'enquêter publiquement et en profondeur sur les violences commises au pénitencier d'Abou Ghraïb (Irak) et ailleurs, cette décision est une bonne nouvelle qui devrait encourager les États-Unis à dicter des codes de conduite clairs à ses soldats et à son personnel.

#### RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à [lettresdumois-on@aibf.be](mailto:lettresdumois-on@aibf.be)

## YÉMEN

# APPEL AU PRÉSIDENT



Fuad Ali Mohsen al-Shahari



Hammud Murshid Hassan Ahmad

**F**uad Ali Mohsen al-Shahari et Hammud Murshid Hassan Ahmad, peut-être prisonnier d'opinion, ont tous deux été condamnés à mort à la suite de procès inéquitables. AI fait appel au Président du Yémen afin qu'il commue les peines et qu'il libère immédiatement Hammud Murshid Hassan Ahmad s'il s'avère qu'il est un prisonnier d'opinion. Le Président garantit des grâces pour marquer la fin du Ramadan qui se situe cette année au début de novembre. Fuad Ali Mohsen al-Shahari a été arrêté en mai 1996 et gardé au secret pendant un mois environ durant lequel il aurait été torturé et maltraité jusqu'à ce qu'il avoue le meurtre d'un capitaine du département de la Sécurité politique. Il a été condamné à mort en novembre 1996. La sentence a été maintenue par la Cour d'appel et la Cour suprême. En août 2004, à la suite de campagnes persistantes d'AI, le Président aurait ordonné à l'avocat général de réviser son cas. Cependant, plus d'un an après, il n'y a aucune information au sujet de son sort et il risque toujours l'exécution. Hammud Murshid Hassan Ahmad a été arrêté sans mandat en juillet 1994 en relation avec un meurtre qui aurait eu lieu 12 ans auparavant lorsqu'il était capitaine dans l'armée de l'ancienne République démocratique populaire du Yémen. Il a été condamné à mort en août 1995 sans avoir pu faire appel à un avocat. Des preuves faisant état du fait qu'il n'était pas dans le pays au moment du meurtre ont été négligées. En mai 2003, la Cour suprême a réduit sa peine à 12 ans de prison et au payement de la diya (ou argent du sang redevable à la famille de la victime) de 13 000 dollars US. Ni lui ni sa famille ne sont capables de payer cette diya, ce qui équivaut à une possible condamnation à mort. AI pense que les charges contre lui ont une motivation politique et qu'il pourrait être un prisonnier d'opinion.

#### MODÈLE DE LETTRE

Excellence,  
Fuad Ali Mohsen al-Shahari et Hammud Murshid Hassan Ahmad, peut-être un prisonnier d'opinion, ont tous deux été condamnés à mort à la suite de procès inéquitables, le premier en novembre 1996 et le second en août 1995. La peine du second a été réduite à 12 ans de prison à condition qu'il s'acquitte de la diya ou argent du sang, ce que ni lui ni sa famille ne sont capables de faire. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande instamment de commuer leur peine et de libérer Hammud Murshid Hassan Ahmad s'il s'avère être un prisonnier d'opinion. Espérant que vous entendrez mon appel, je vous prie de croire, Excellence, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....

#### LETTRE À ADRESSER À :

Son Excellence le Général Ali Abdullah Saleh,  
Président de la République du Yémen, Sanaa,  
Yémen  
Fax : +967 127 4147

#### COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de la République du Yémen,  
Avenue Franklin D. Roosevelt, 114,  
1050 Bruxelles  
Fax : 02 646 29 11

## ACTION

## GUINÉE

EXÉCUTIONS  
IMMINENTES

**L**e marchand de diamants Malick Condé et un policier, Cléophas Lamah, ont été reconnus coupables de meurtre et condamnés à mort par la Cour d'Assises de Conakry le 26 août. L'un des avocats de la défense a dit que les deux hommes allaient faire usage de leur droit d'appel auprès d'une plus haute cour. Si l'appel est rejeté, ils peuvent encore implorer la clémence du Président. AI est préoccupée du fait que leur sentence de mort pourrait être confirmée, auquel cas ils pourraient être exécutés à tout moment. Ils ont été jugés avec deux autres personnes condamnées, elles,

à quatre ans de prison. Tous avaient été arrêtés en octobre 2000 et accusés de meurtre. Lors d'une conférence de presse tenue au début du mois d'août, Ousmane Camara, ministre de la Sécurité, entouré des chefs de police guinéens, a dit que son département serait sans merci et que quiconque tue délibérément serait tué aussi. Une large série d'infractions, y compris le meurtre, est passible de la peine de mort obligatoire en Guinée. Les exécutions se font par fusillade. En 2001, sept personnes ont été exécutées, les exécutions ayant repris pour la première fois depuis 1984. ☐

## COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

## TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGOADOLESCENT  
CONDAMNÉ À  
MORT

**I**songo Zabenge, un enfant policier, a été condamné à mort par un tribunal militaire à Goma, à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) en mai 2003 lorsqu'il avait 16 ans. La cour l'a reconnu coupable de vol à main armée et de meurtre après que lui-même et un adulte avaient tenté de voler un soldat sous la menace d'une arme. Le jugement à l'égard d'Isongo Zabenge était illégal selon la loi nationale. Suivant le code pénal militaire de la RDC, la loi militaire et la juridiction ne peuvent être appliquées à des enfants au-dessous de 18 ans. Isongo Zabenge est gardé à la prison centrale de Goma, Munzenze. Les conditions de vie dans la prison

sont extrêmement pénibles, menaçant même la vie. Les prisonniers et les détenus en préventive restent régulièrement sans nourriture pendant des jours ou même des semaines. Aucune exécution d'État n'a eu lieu en RDC depuis janvier 2003, bien que les sentences de mort continuent à être prononcées régulièrement. Un moratoire national sur la peine de mort a été instauré en 1999, mais suspendu en décembre 2002, juste au moment du procès des personnes accusées d'implication dans l'assassinat de l'ancien président Laurent-Désiré Kabila et à la suite d'un complot présumé pour tuer son fils, le président Joseph Kabila. ☐

## MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,  
Le marchand de diamants Malick Condé et un policier, Cléophas Lamah, ont été reconnus coupables de meurtre et condamnés à mort par la Cour d'Assises de Conakry le 26 août. La peine de mort existe en Guinée et sept personnes ont été exécutées en 2001. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande que soient commués les peines de Malick Condé et de Cléophas Lamah, et j'appelle le gouvernement à instaurer un moratoire sur les exécutions en attendant l'abolition de la peine de mort, ce qui correspond à la tendance actuelle du monde d'abolir cette peine irréversible cruelle, inhumaine et dégradante. Espérant une réponse favorable à cet appel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....

## LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Mamadou Sylla, Ministre de la Justice, Ministère de la Justice, face à l'immeuble La Paternelle, Conakry, Guinée  
Fax : +244 41 16 17

## COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de Guinée, Boulevard Auguste Reyers, 108, 1030 Bruxelles  
Fax : 02 762 60 36

## MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,  
Isongo Zabenge, un enfant policier, a été condamné à mort par un tribunal militaire à Goma en mai 2003, après avoir été reconnu coupable de vol à main armée et de meurtre sur la personne d'un soldat. Le prononcé du jugement était contraire à la loi nationale qui interdit d'appliquer la loi militaire à des enfants de moins de 18 ans. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande d'annuler la sentence de mort prononcée à son encontre car il n'avait que 16 ans au moment des faits et du procès. J'appelle le gouvernement à réinstaurer un moratoire sur la peine de mort et à signer et ratifier le second Protocole optionnel à la Convention internationale sur les Droits civils et politiques, en tant qu'engagements pour une éventuelle abolition de la peine de mort, en correspondance avec la tendance mondiale actuelle d'abolir ce châtiment ultime, cruel, inhumain et dégradant. Dans l'espoir que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....

## LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Honorius Kisimba Ngoy, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, Place de l'Indépendance, Kinshasa Gombe, République démocratique du Congo  
E-mail : minjustrdc@yahoo.fr

## COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de la République démocratique du Congo, Rue Marie de Bourgogne, 30, 1040 Bruxelles  
Fax : 02 213 49 95

## AGENDA

### EXPOSITION

#### UN SIÈCLE D'AFFICHES POLITIQUES EN EUROPE

Reflet parfait de notre société en mouvement, l'affiche politique exprime les tensions sociales, les luttes d'idées, les progrès technologiques. Elle est de tous les combats, justes et injustes. Les deux expositions ouvertes jusqu'au 18 décembre, à La Louvière, au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée, présentent plus de 200 affiches. L'une, «Un combat, des symboles», propose une centaine de créations majeures de graphistes de réputation mondiale qui dénoncent, soutiennent ou commentent, parfois avec humour et dérision, les luttes citoyennes ou les propagandes politiques. L'autre, dans le cadre d'*Europalia* - Russie, complète parfaitement la première en montrant une série d'affiches de propagande soviétique (1930-1945). Mis à part les portraits lénifiants de Staline et les clichés glorifiant la famille, la jeunesse et le sport, les affiches anti-fascistes de l'entre-deux-guerres sont d'une force surprenante et d'un graphisme superbe. ☉

Centre de la Gravure et de l'Image imprimée - 10, rue des Amours - 7100 La Louvière - jusqu'au 18 décembre 2005, du mardi au dimanche - tél. : 064 27 87 27 - www.centredelagravure.be

### THÉÂTRE

#### LA FEMME FANTÔME

Poignant soliloque d'une jeune journaliste africaine qui demande l'asile politique en Angleterre. Elle nous raconte les sarcasmes, le cynisme, l'attitude dégradante des fonctionnaires de l'immigration qui refusent de croire que sa famille a été massacrée et qu'elle-même a été victime d'un viol collectif, en représailles à ses articles critiquant le régime de son pays. De centres de détention en lieux d'accueil, elle subit la longue série des tracasseries, brimades, vexations, humiliations, cruautés et perversités en tout genre, inhérentes à son statut. ☉

Du 1er au 26 novembre 2005 à 20 h 30 au Théâtre de Poche, 1a chemin du gymnase, 1000 Bruxelles. (Relâche les dimanches et lundis). Réservations : 02 649 17 27 ou par e-mail : reservation@poche.be

Attention : 3 x 2 Places gratuites pour la représentation de *La Femme Fantôme* du samedi 12 novembre à 20 h 30 ! Envoyer un e-mail à [libertes@aibf.be](mailto:libertes@aibf.be).

### CONCERT

#### MUSICA UNIVERSALIS

Au programme de ce concert : musique indienne avec Karo trio, extraits du répertoire arabo-andalou avec l'ensemble instrumental Qayna, l'ensemble vocal féminin Andantino, le soliste Nazih Meftah et compositions d'Abid Bahri, chants séfarades et yiddish avec le soliste Zahava Seevald, et Messe de Couronnement de W.A. Mozart avec l'ensemble instrumental Acanthe et vocal Andantino, Laurence César, soprano, Joëlle Charlier, alto et Grégory Decerf, baryton. Direction : Samir Bendimered. Avec le soutien de la Ligue des Droits de l'Homme et d'Amnesty International ☉

Le samedi 10 décembre 2005 à 20 h, en l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle, Place de la Chapelle, 1000 Bruxelles. Prévente : 12 €, réservation : 02.245.33.46. Prix de soutien : 15 €. E-mail : [musica.universalis@hotmail.com](mailto:musica.universalis@hotmail.com)

## D'UNE FRONTIÈRE À L'AUTRE



Trois femmes, des frontières et un taxi. Hanna, l'Israélienne, Rebecca, l'Américaine et Leila, la Palestinienne se croisent dans la «free zone», une zone franche à l'est de la Jordanie, à proximité de la frontière irakienne, où le commerce rassemble des gens qui sous d'autres cieux pourraient se faire la guerre. Dans ce grand marché à ciel ouvert, des contacts se nouent, des projets se montent et les nationalités passent au second plan. Métaphore pragmatique d'une coexistence possible dans la région, *Free Zone* montre que ce sont autant les frontières politiques que les frontières mentales qui empêchent les rencontres. Avec ce film, l'Israélien Amos Gitai signe un road movie intimiste qui place au premier plan ses trois personnages féminins aux caractères contrastés : Hanna, goguenarde et fonceuse, Rebecca, curieuse d'un monde inconnu et Leila, réservée et déterminée. Sans être ouvertement politique, *Free Zone* bruisse des échos de la réalité et de la guerre des autres qui, par procuration, conditionnent les comportements et les idées reçues. Dans un cadre resserré, c'est la route qui guide les personnages et les images qu'ils reçoivent de la Jordanie, celle des postes frontières, des autoroutes et des stations-service à des lieues des clichés touristiques. La route, aussi, qui fait surgir les images dans cette belle séquence où les souvenirs personnels de Rebecca et de Hanna se superposent et se confondent avec le paysage qui défile derrière les vitres du 4 X 4. ☉ Gilles Bechet

Avant-première de *Free Zone* en compagnie d'Amos Gitai au Palais des Beaux-Arts (salle M) le jeudi 17 novembre à 20h30. Le film sort en salle le 23 novembre au Vendôme (Bruxelles), au Parc/Churchill (Liège).

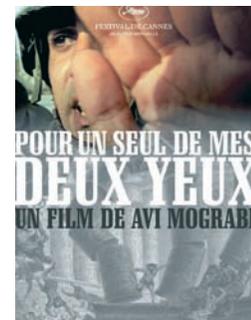
## À CHACUN SES HÉROS

Dans la bible, Samson invoque Dieu en criant «Que je me venge des Philistins pour un seul de mes deux yeux» avant de faire s'écrouler les colonnes du temple sur ceux qui lui avaient crevé les yeux.

Par un curieux paradoxe de l'histoire, Samson, dont les exploits sont aujourd'hui encore vénérés par les extrémistes juifs, pourrait aussi être considéré comme le premier kamikaze de cette terre déchirée, puisqu'il se serait donné la mort en ensevelissant avec lui des milliers de Philistins sous les décombres du temple. Dans la forteresse de Massada, des zélotes juifs se sont donné la mort plutôt que de tomber vivants aux mains des Romains.

En confrontant ces récits fondateurs de l'identité israélienne à la réalité de l'occupation et des attentats suicides, le documentariste israélien Avi Mograbi tend à ses compatriotes un miroir à peine déformant. La justification du suicide des zélotes et la glorification du carnage attribué à Samson ne sont pas très éloignées de celles que s'attribuent les kamikazes palestiniens pour justifier leurs actes. Le mur de séparation qui isole et divise les terres palestiniennes fait écho au mur de deux mètres de haut que les Romains avaient construit tout autour de la forteresse de Massada pour vaincre la résistance des juifs. En balançant un coup de caméra dans les mythes, le cinéaste appelle au dialogue. «Nous devons nous comprendre pour vivre ensemble» dit-il en discutant par téléphone depuis son studio avec un ami palestinien bloqué chez lui par le couvre-feu. Sillonnant les territoires avec sa caméra digitale, Mograbi filme l'incompréhension et l'arbitraire des checkpoints où les familles attendant le bon vouloir de soldats enfermés dans leur jeep blindée. Filmé dans l'urgence, *Pour un seul de mes deux yeux* frappe fort mais, vu d'Europe, manque parfois de repères pour décoder les contradictions de la société israélienne. ☉ Gilles Bechet

A voir dès le 4 janvier 2006 à Flagey



## OTAGE EN TCHÉTCHÉNIE

Photographe reporter indépendant, Brice Fleutiaux s'est rendu fin septembre 1999 en Tchétchénie. Le 23 septembre 1999, l'aviation russe pilonne la capitale Grozny. C'est le début de la seconde guerre de Tchétchénie. Engagé en faveur des droits humains et animé par une volonté démesurée de témoigner, il décide de se rendre illégalement en Tchétchénie hors des filières et en toute indépendance. A peine arrivé dans la capitale Grozny, il est pris en otage par un groupe armé tchétchène. Commence alors pour lui un calvaire qui durera huit mois. Il sera libéré le 12 juin 2000. En avril 2001 sort son livre *Otage en Tchétchénie* dans lequel il relate au jour le jour sa vie d'otage. Peu de temps après, profondément déprimé, selon ses amis, il décide de mettre fin à ses jours. Il avait 33 ans et rêvait certainement d'un autre monde.

Remarquable et percutant, *Otage en Tchétchénie* dépeint une réalité au cœur même du conflit. Venu décrire les atrocités commises par les troupes russes, Brice Fleutiaux ne s'attendait certainement pas à entrer en contact avec les Tchétchènes de cette manière. Cette expérience douloureuse faite de désespoir, de peur et de désillusion traduit toute l'ambiguïté et la complexité du conflit. Sa seule raison de vivre : sa fille et sa femme à qui il écrit tous les jours dans un petit carnet.

Pour en arriver à ce point de retour, Brice Fleutiaux aura certainement édulcoré des passages de son témoignage. Dans son épilogue, Brice dit : «J'aimerais aussi que le lecteur sache que cette histoire a un prix ; que cette expérience m'a apporté énormément de choses, mais m'a aussi dépossédé de ce que j'avais de plus cher... Cette expérience m'a conforté plus que jamais dans la conviction que ces populations-là ont besoin de porte-parole, de journaliste et de photographes qui se feront les vecteurs de leur souffrance.» Un livre à mettre entre toutes les mains. ☉ Bruno Brioni

(*Otage en Tchétchénie* - Éd. Laffont, Paris, avril 2001, 335 p.)



EN BELGIQUE, 1 FEMME SUR 5 EST VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES.  
**POUR LES SORTIR DE L'OMBRE,  
DEVENEZ BÉNÉVOLE AMNESTY.**



LE 10 DÉCEMBRE, DES MILLIERS DE BOUGIES AMNESTY INTERNATIONAL S'ALLUMERONT  
DANS TOUT LE PAYS. TOUT EST PRÊT. IL NE NOUS MANQUE QUE VOTRE AIDE POUR LES VENDRE.

 **Amnesty International**  
WWW.AMNESTY.BE

Contactez Dounia Meliani au 02 543 79 84